
PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement

Arrêté D3.97 n°
SAGE/GL

723

fixant le périmètre d'élaboration
du Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux du Bassin de l'Oudon

ARRETE

*Le Secrétaire général de la préfecture
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

*Le Préfet de la Mayenne
Chevalier de la Légion d'Honneur*

*Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Chevalier de la Légion d'Honneur*

*Le Préfet de la Région des Pays de la Loire
Préfet de Loire-Atlantique
Officier de la Légion d'Honneur*

Vu la loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992 et notamment son article 5 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu le décret n° 92.1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1992 ;

Vu les avis des conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, des conseils généraux de Maine-et-Loire, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique, et des communes concernées par le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Oudon ;

Vu l'avis du comité de bassin Loire Bretagne du 5 décembre 1996 ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique ;

ARRETENT

Art. 1er : Le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Oudon est fixé tel qu'apparaissant sur la carte annexée au présent arrêté.

.../...

Les 101 communes, dont le territoire est concerné en tout ou partie par le périmètre sont les suivantes :

Commune de Mayenne (53) :

Ahuillé	La Selle Craonnaise
Ampoigné	Laigné
Astille	Laubrières
Athée	Livré la Touche
Ballots	Loigné sur Mayenne
Beaulieu sur Oudon	Loiron
Bazouges	Marigné Peuton
Bonchamps les Craon	Mée
Brain sur les Marches	Méral
Chemazé	Montjean
Chérance	Niaflès
Congrier	Peuton
Cosmes	Pommerieux
Cossé le Vivien	Quelaines Saint Gault
Courbeveille	Renazé
Craon	Ruillé le Gravelais
Cuillé	Senonnes
Denazé	Simple
Fontaine Couverte	Saint Aignan sur Roë
Gastines	Saint Cyr le Gravelais
Houssay	Saint Erblon
La Boissière	Saint Martin du Limet
La Brulatte	Saint Michel de la Roë
La Chapelle Craonnaise	Saint Poix
La Gravelle	Saint Quentin les Anges
La Roë	Saint Saturnin du Limet
La Rouaudière	

Communes de Maine-et-Loire (42) :

Andigné	Gené
Armaille	Grez Neuville
Aviré	Grugé l'Hôpital
Bouille Ménard	La Chapelle Hullin
Bourg d'Iré	La Chapelle sur Oudon
Bourg l'Evêque	La Ferrière de Flée
Brain sur Longuenée	La Jaille Yvon
Carbay	La Pouëze
Chambellay	La Prévière
Challain la Potherie	Le Lion d'Angers
Chatelais	Le Tremblay
Chazé sur Argos	L'Hotellerie de Flée
Chazé-Henry	Loiré
Combrée	

.../...

Louvaines
Marans
Montguillon
Montreuil sur Maine
Noëllet
Noyant la Gravoyère
Nyoiseau
Pouancé

Saint Martin du Bois
Saint Michel et Chanveaux
Saint Sauveur de Flée
Sainte Gemmes d'Andigné
Segré
Vergonnes
Vern d'Anjou

Communes d'Ille-et-Vilaine (3) :

Chelun
Rannée

Martigné-Ferchaud

Communes de Loire-Atlantique (3) :

Luigné les Moutiers
Villepot

Soudan

Art. 2 : Le préfet de Maine-et-Loire est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE du bassin de l'Oudon.

Art. 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées et mention sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des quatre départements.

Art. 4 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique, les directeurs régionaux des l'environnement de Bretagne et des Pays de la Loire, les maires des communes concernées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire, de Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

Fait à Angers, le 31 JUL. 1997.

Fait à Laval, le 31 JUL. 1997.

Le Secrétaire général de la préfecture,

Le Préfet de la Mayenne,

Roger PARENT

Janine PICHON

Fait à Rennes, le 31 JUL 1997

Fait à Nantes, le 31 JUL 1997

Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire
Préfet de Loire-Atlantique,

Yves MANSILLON

Charles-Noël HARDY

Pour ampliation,
le chef de bureau,

Jean-René CHÉDIN